Commune de Begnins
Législature 2021 - 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

RAPPORT DE GESTION 2024

Délégués : La Municipalité in corpore

Table des matières

1 ADMINISTRATION GENERALE, ECOLES, PETITE ENFANCE, FEU, PC & POLICE 4
1.1 MUNICIPALITE 4
1.2 CONSEIL COMMUNAL 8
1.3 OFFICE DE LA POPULATION 9
1.4 BIBLIOTHEQUE 10
1.5 ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE 11
1.6 CENTRE D'ACCUEIL POUR ECOLIERS (CAPE) 12
1.7 CANTINE SCOLAIRE 13
1.8 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DE L'ESPANADE (AISE) 13
1.9 RESEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES (RAT) 14
1.10 SDIS GLAND-SERINE 15
1.11 POLICE 17
2 POLICE DES CONSTRUCTIONS, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (PACOM) & ENVIRONNEMENT 18
2.1 POLICE DES CONSTRUCTIONS 18
2.1.1 Permis de construire 18
2.1.2 Constructions publiques 18
2.2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 19
2.3 COMMISSION DE SALUBRITE 20
2.4 ENVIRONNEMENT 20
2.5 ENERGIE & CLIMAT 20
2.5.1 Photovoltaïque 20
2.5.2 PECC (plan énergie et climat communal) 20
3 BATIMENTS, DOMAINES, ROUTES ET VOIRIE 22
3.1 BÂTIMENTS 22
3.2 ROUTES ET CHEMINS 23
3.3 VOIRIE 24
3.4 CONCIERGERIE 25
4 FINANCES, FORETS, CIMETIERE, TECHNOLOGIE & COMMUNICATION 26
4.1 FINANCES 26
4.1.1 Investissements 30
4.1.2 Calcul du point d'impôt communal 31
4.1.3 Endettement net par habitant 31
4.2 TECHNOLOGIE & COMMUNICATION 32
4.3 CIMETIERE 35
4.4 FORÊTS 36
4.4.1 Résumé de la gestion 2024 37
Résultats financiers 38
Perspectives 2025 39
Conclusion 39
5 SERVICE DES EAUX ET EPURATION, ECLAIRAGE PUBLIC, AFFAIRES SOCIALES, SOCIETES LOCALES, CARAVANE DENTAIRE, DECHETTERIE 40
5.1 EAUX 40
5.1.1 STEP (station d'épuration) 41
5.2 DECHETTERIE 42
5.3 SOCIETES LOCALES 44
5.4 AFFAIRES SOCIALES 44
6 CONCLUSION 45

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNEE 2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93c, alinéa 2, de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956, en son état au 1er janvier 2022, et de l'article 93 du Règlement du Conseil communal du 07 avril 2014, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2024.

Ce dernier fait partie intégrante du préavis municipal N°05/2025 « Comptes et gestion 2024 ».

****
****

1 ADMINISTRATION GENERALE, ECOLES, PETITE ENFANCE, FEU, PC & POLICE

Municipale responsable : Mme Anne Stiefel, Syndique

1.1 MUNICIPALITE

Membres de la Municipalité en 2024

(De gauche à droite) MM. Robin Chytil, Philippe Thévenot, Anne Stiefel (Syndique) et MM. Eric Haldemann et Antoine Nicolas

****
****

Répartition des dicastères

	Dicastères	Suppléance
Anne **STIEFEL** Syndique	• Administration générale • Ecole, petite enfance, RAT • Feu, protection civile, police	• Antoine Nicolas • Philippe Thévenot • Eric Haldemann
Antoine **NICOLAS** Municipal et Vice-Syndic *(du 01.07.21 au 30.06.2026)*	• Police des constructions, aménagement du territoire, environnement	• Anne Stiefel
Eric **HALDEMANN** Municipal	• Bâtiments communaux • Routes • Voirie	• Philippe Thévenot • Philippe Thévenot • Philippe Thévenot
Philippe **THEVENOT** Municipal	• Service des eaux et épuration • Déchetterie • Eclairage public • Affaires sociales • Caravane dentaire • Sociétés locales	• Eric Haldemann • Robin Chytil • Antoine Nicolas • Anne Stiefel • Anne Stiefel • Anne Stiefel
Robin **CHYTIL** Municipal	• Finances • Forêts • Cimetière • Technologie • Communication	• Antoine Nicolas • Eric Haldemann • Eric Haldemann • Philippe Thévenot • Anne Stiefel

Séances de la Municipalité

Durant l'année 2024, la Municipalité a tenu **44** séances ordinaires.

Délégations municipales

AGFORS (Groupement forestier de la Serine)	Robin Chytil	Délégué
AISE – Conseil intercommunal (Association intercommunale scolaire de l'Esplanade)	Antoine Nicolas Robin Chytil	Délégué Délégué suppléant
AISE – Comité directeur	Anne Stiefel	Déléguée, Vice-Présidente
APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte)	Philippe Thévenot Eric Haldemann	Délégué Délégué
ARAS (Association régionale pour l'action sociale du district de Nyon)	Philippe Thévenot Antoine Nicolas Anne Stiefel	Délégué Délégué suppléant Déléguée vice-suppl.
AVCD (Association vaudoise des communes délégatrices en matière de sécurité publique)	Antoine Nicolas Anne Stiefel	Délégué Déléguée suppléante
BeCaD – Conseil d'administration (Chauffage à distance Begnins SA)	Antoine Nicolas Robin Chytil	Administrateur & Président Administrateur

BeCaD	Eric Haldemann	Délégué
Caravane dentaire	Philippe Thévenot	Délégué
Crèche Les Colinets Fondation des centres de vie enfantine à Begnins	Anne Stiefel	Membre du conseil, Vice-Présidente
Fondation Bellevue-Begnins	Antoine Nicolas	Membre du conseil, Président
Intégration des étrangers	Philippe Thévenot	Délégué
Naturalisations	Robin Chytil	Délégué
ORPC (Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon)	Anne Stiefel Antoine Nicolas	Déléguée Délégué suppléant
RAT (Réseau d'accueil des Toblerones) – **Conseil intercommunal**	Anne Stiefel	Déléguée, Présidente
Région de Nyon (2 voix)	Antoine Nicolas Robin Chytil	Délégué Délégué suppléant
Résidence Plein Sud Begnins SA – Conseil administration	Philippe Thévenot	Administrateur
Résidence Plein Sud Begnins SA	Robin Chytil	Délégué
SADEC SA (Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte)	Philippe Thévenot	Délégué
S.A.N.E (Syndicat d'arrosage de Nyon et environs)	Philippe Thévenot	Délégué
SDIS Gland-Serine – Comité directeur (Service défense incendie et secours)	Anne Stiefel	Déléguée, Présidente
SDIS – Conseil Intercommunal	Philippe Thévenot Robin Chytil Eric Haldemann Antoine Nicolas	Délégué (3 voix) Délégué suppléant Délégué (4 voix) Délégué suppléant
S.E.I.C – Conseil administration Société Electrique Intercommunale de la Côte SA	Antoine Nicolas	Administrateur président
S.E.I.C	Robin Chytil	Délégué
SODEFOR (Société coopérative déchiquetage bois)	Robin Chytil	Délégué
SPORTS	Philippe Thévenot	Délégué
Télé-Dôle SA	Philippe Thévenot	Délégué
Approvisionnement économique	Anne Stiefel Nathalie Angéloz	
Sécurité sur les chantiers	Mike Scioni, STI Gland	

Préavis municipaux déposés

	Intitulés
Préavis N°01/2024	Demande pour une participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 174'510.—
Préavis N°02/2024	Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires
Préavis N°03/2024	Gestion et comptes 2023
Préavis N°04/2024	Demande d'un crédit de CHF 255'700.—destiné à financer les travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'eau potable et défense incendie de la Commune, à l'occasion des travaux de la 1ère étape de l'extension du BeCad
Préavis N°05/2024	Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 210'000.—destiné à financer la rénovation du bâtiment ECA N°25, abritant les WC publics de la place du Tilleul
Préavis N°06/2024	Demande d'un crédit de CHF 698'400.—destiné à financer les travaux de réfection et mise en conformité de la station de pompage d'eau potable (STAP) des Baules
Préavis N°07/2024	Modification de l'art. 21 des statuts de l'Association intercommunale pour l'association des eaux usées de la Côte (APEC) – Plafond d'endettement
Préavis N°08/2024	Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)
Préavis N°09/2024	Arrêté d'imposition 2025
Préavis N°10/2024	Budget 2025 et passage au MCH2
Préavis N°11/2024	Demande d'un crédit de CHF 1'045'000.—destiné à financer les travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'eau potable et défense incendie de la Commune dans la Grand'Rue à l'occasion des travaux de la 2ème étape de l'extension du BeCad et travaux de réfection de la Grand'Rue et de la rue du Martheray

1.2 CONSEIL COMMUNAL

Bureau du Conseil communal

Président du Conseil communal	Alexis **DURAND** *dès le 01.07.2023*
Vice-président	Cesare **PALMIERI** *dès le 01.07.2023*
Secrétaire	Vanessa **WICHT**
Scrutateurs	Christelle **CARVALHINHAS** ➔ *30.06.2024* Gaëtan **FRAGNIERE** ➔ *30.06.2024* Alexandre **BERNARD** *dès le 01.07.2024* Nilton **PEREIRA** *dès le 01.07.2024*
Scrutateurs-suppléants	Alexandre **BERNARD** ➔ *30.06.2024* Nilton **PEREIRA** ➔ *30.06.2024* Evelyne **PINTADO** *dès le 01.07.2024* Steve **NICOLIER** *dès le 01.07.2024*

Au cours de l'année 2024, le **Conseil Communal** s'est réuni à quatre reprises (26 mars, 25 juin, 08 octobre et 10 décembre).

Commissions permanentes

- FINANCES
- GESTION
- TRAVAUX PUBLICS
- RECOURS EN MATIERE D'IMPOTS ET DE TAXES COMMUNALES
- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- CENTRE DU VILLAGE
- DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES
- D'EXAMEN DES PROJETS FEDEVACO

Délégués auprès des Commissions (hors Conseil) – Législature 2021-2026

COMMISSION DE SALUBRITE	Nicolas Antoine (Président), Genoud Thierry (secrétaire), Dr Pernet Anik (membre)
COMMISSION D'URBANISME	Nicolas Antoine (Président). Membres : Bally Conchita, Grisel Julien (architecte), Gervaix Laurent, Audrey Meyer (architecte), Guberan Stéphane (architecte et secrétaire)

Toutes ces commissions ont été constituées pour la durée de la législature 2021-2026.

1.3 OFFICE DE LA POPULATION

La population à Begnins a augmenté de 1.65 % par rapport à 2023.

*Le nombre d'habitants au 31 décembre 2024 est de **2041**,*
dont 1473 suisses et 568 étrangers

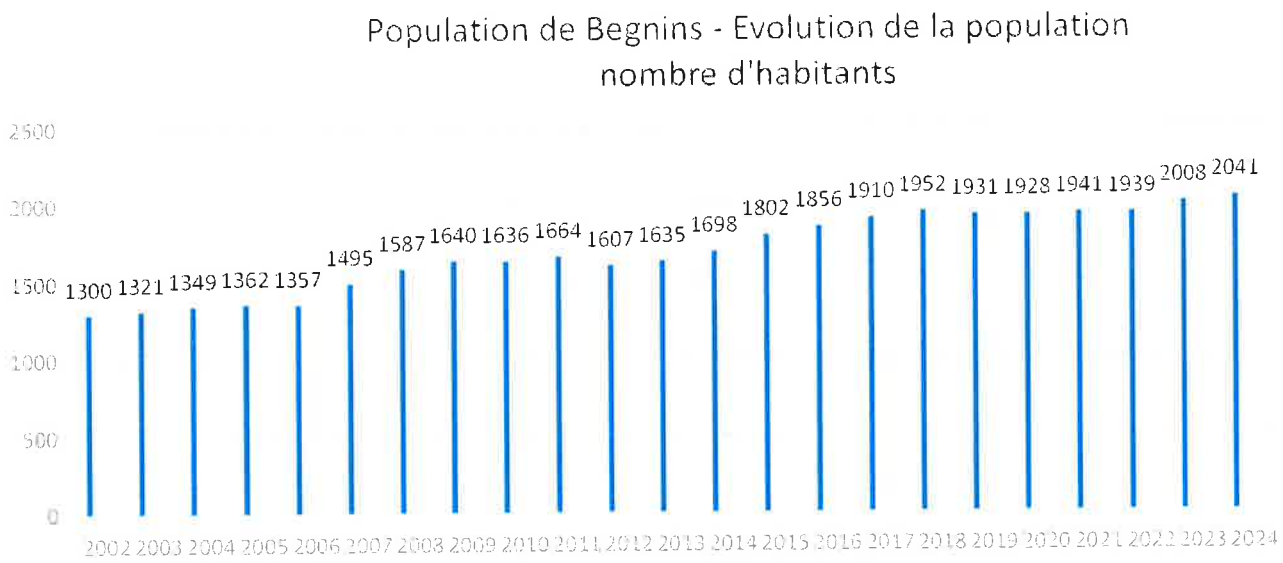

Nationalités

Les étrangers résidant sur la Commune de Begnins représentent plusieurs nationalités, dont les plus représentées sont : la France (147), le Portugal (139), l'Italie (60), le Royaume-Uni (27), la Belgique (25), et enfin l'Allemagne (17).

Mutations enregistrées

	2024	2023
Arrivées	196	284
Départs	170	212
Déménagements au sein de la commune	20	50
Décès	16	27
Divorces	11	10
Séparations	10	8
Mariages	18	21
Naissances	16	16
Naturalisations	9	29

1.4 BIBLIOTHEQUE

Durant l'année 2024, la bibliothèque a enregistré **10** nouvelles familles de lecteurs, portant à **57** le nombre de familles actives. En plus des permanences bi-hebdomadaires, des animations spéciales sont à relever, entre autres :

- **Animations-lectures** mensuelles pour les résidents de Plein-Sud. Celles-ci se déroulent le dernier vendredi du chaque mois et sont intégrées dans le programme d'animation officiel, à la grande satisfaction des seniors.
- **Café-lecture**, en avril 2024 dans les locaux de la bibliothèque (entre 09h30 et 11h00), qui propose une rencontre-discussion pour amateurs de livres.
- **Nuit du conte**, le 8 novembre, sur le thème des mondes rêvés avec une participation dépassant toute attente.
- **Traditionnelle Fenêtre de l'Avent**, le 4 décembre, avec la participation d'environ 50 personnes.

Quatre des bénévoles ont quitté l'équipe et n'assurent plus de permanences. Cependant, trois d'entre eux donnent des coups de main en prenant en charge des animations à Plein-Sud. Tout en recherchant de nouveaux bénévoles, la bibliothèque salue l'arrivée d'une nouvelle bonne volonté.

A nouveau, en juin 2024, la collection de 750 livres a été renouvelées auprès de Bibliomédia, en particulier grâce à notre soutien financier d'un montant de Chf. 2'000. —.

La Municipalité remercie à nouveau les bénévoles pour leur engagement à favoriser la lecture auprès de familles de Begnins.

1.5 ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

Une année intense pour le Comité Directeur de l'ORPC avec, enfin pourrait-on dire, la finalisation de la mise en conformité du Centre d'engagement de Prangins (CEP), afin de rendre les lieux accueillants, fonctionnels et surtout répondant aux normes de sécurité.

Entré en vigueur, le 1er janvier 2025, le nouveau règlement du personnel a engendré un bon nombre d'heures de réflexion au CoDir et de collaboration avec la Commission ad hoc en charge de ce dossier.

Le projet de cantonalisation de la protection civile vaudoise n'a de loin pas fait l'unanimité, tant sur le financement envisagé que sur sa mise en œuvre. Se joignant aux neuf autres CoDir des organisations régionales, ce dossier est suivi de près par le Comité Directeur afin de défendre au mieux les intérêts des Communes et, in fine, celui des ORPC.

Effectif professionnel et astreints :

L'effectif professionnel compte 9 personnes pour un ETP de 8,1 postes, soit 1 professionnel pour **13'200 habitants**. L'effectif du bataillon a perdu 19 astreints et compte **464** membres.

Mobilisation :

Le nombre de jours de mobilisation a augmenté en 2024 avec au moins un engagement mensuel. 3'362 jours de service ont été comptabilisés (+5,5%). Les deux tiers de ces jours ont été consacrés à l'instruction. « Paléo » demeure l'événement phare avec 900 jours de mobilisation. Les interventions d'urgence ont fortement diminué, contrairement aux homologues du district voisin. Pas d'intempéries majeures, ni d'accidents routiers notables expliquent cela.

Les commandes de matériel de signalisation passées par les communes en 2023, pour tous les PRU de notre district, ont été distribuées par une équipe mobilisée spécialement pour l'occasion.

La région Nyon ayant financé un programme de recherche permettant d'optimiser la localisation des nids de frelons asiatiques, c'est tout naturellement que notre ORPC a été choisie comme organisation pilote afin de mettre à l'épreuve ces différentes techniques.

Ainsi, six astreints ont été engagés trois fois, trois jours de suite. Leur mission consistait à capturer des frelons devant les ruches pour ensuite tenter de les suivre jusqu'à à leur nid. Pour cela deux méthodes ont été appliquées, à savoir :

1. Un émetteur était posé par des biologistes sur le frelon. Ce dernier était ensuite suivi au moyen d'une antenne et d'un récepteur ;
2. Beaucoup plus archaïque, le frelon était relâché et les astreints le suivaient en courant jusqu'à ce que le spécimen sorte de leur champ de vision.

À ce moment-là, ils s'arrêtaient, relâchaient un autre frelon à cet emplacement, et poursuivaient ainsi jusqu'à ce que le nid soit localisé. Comme le frelon tourne un peu en rond pour se repérer avant de se diriger vers son nid, l'observation de six astreints courant dans tous les sens a donné lieu à des scènes particulièrement cocasses.

A relever qu'un cours de répétion a été organisé à l'Administration communale de Begnins, s'agissant de la protection des biens culturels. 13 spécialistes ont été engagés sur un exercice d'évacuation dans nos locaux, sous la supervision de la Cheffe de l'Office cantonal de la protection des biens culturels cantonal.

En conclusion, notre ORPC se solidifie sous le commandement du Lt Col Joël Tobler et apprend de ses expériences, ce qui fait d'elle une entité « feu bleu » sur laquelle notre population peut compter.

1.6 CENTRE D'ACCUEIL POUR ECOLIERS (CAPE)

Pour le 1er semestre 2024, le CAPE a accueilli **37** enfants inscrits. Ceux-ci étaient répartis de la manière suivante :

	07h00 à 08h0	13h30 à 15h00	15h00 à 18h15
Lundi	8	4	23
Mardi	7	8	24
Mercredi	3	0	0
Jeudi	6	3	22
Vendredi	7	1	17

Pour le 2ème semestre 2024, **32** élèves étaient inscrits à la fin septembre, et répartis de la manière suivante :

	07h00 à 08h00	13h30 à 15h00	15h00 à 18h15
Lundi	10	5	24
Mardi	9	4	24
Mercredi	0	0	0
Jeudi	9	5	23
Vendredi	9	5	18

A nouveau, faute d'inscriptions suffisantes, l'accueil du mercredi n'a pas été proposé.

Notre apprentie ASE a commencé sa deuxième année en août et nous donne entière satisfaction. Un stagiaire a été également engagé en août et partage son temps de travail entre le CAPE et la cantine.

L'équipe éducative ainsi que nos deux jeunes apprenants nous donnent entière satisfaction. Les parents semblent être ravis de l'encadrement proposé à leurs enfants.

Seule ombre au tableau, la visite de l'OAJE (Office d'accueil de jour des enfants) qui est venu contrôler la façon de travailler de l'équipe et les locaux. Si un excellent rapport a été établi pour la qualité de l'accueil des élèves, les locaux à disposition ne sont pas tout à fait conformes à leurs attentes. C'est pour cette raison qu'une dérogation nous a, à nouveau, été accordée, en attendant la mise à disposition de nouveaux locaux dans le bâtiment en construction.

A noter qu'il est vrai, cependant, que les exigences de l'OAJE sont de plus en plus démesurées !!!

1.7 CANTINE SCOLAIRE

Force a été de constater qu'avec parfois plus de **50** inscrits à la cantine, par jour, l'accueil proposé ne nous donnait plus entière satisfaction. Il a donc été décidé de diminuer, pour la rentrée 2024-25, le nombre d'enfants fréquentant ces lieux les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Un courrier a été envoyé aux parents d'élèves précisant que le nombre maximal d'inscrits serait de 46 afin de pouvoir organiser deux services, priorité étant donnée aux enfants inscrits au CAPE. Fort heureusement aucun inscrit n'a dû être refusé.

Les deux services mis en place nous donnent entière satisfaction, même si pour notre personnel cantine cela représente un challenge non des moindres.

Nos remerciements vont à nos collaboratrices dévouées, ainsi qu'à notre apprentie et notre stagiaire qui les accompagnent.

1.8 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DE L'ESPANADE (AISE)

Au 31 décembre 2024, les **1127** élèves que compte l'Etablissement Primaire et Secondaire de l'Esplanade sont répartis de la manière suivante :

	Primaire 1P à 8P	Secondaire 9S à 11S	Total
Begnins	**132**	**62**	**194**
9 autres communes	677	256	933
Total 10 communes	**809**	**318**	**1127**

Une année relativement calme pour l'AISE avec toujours une bonne collaboration avec M. Guillaume Strobino, Directeur de l'établissement.

Le CoDir constate avec satisfaction que les chantiers des constructions en cours de Begnins et Duillier avancent à un bon rythme et devraient être opérationnels à la rentrée d'août 2026, afin de permettre de meilleures conditions d'étude aux élèves.

Le changement des horaires des transports publics, entré en force le 15 décembre 2024, a bouleversé les habitudes de certains utilisateurs en réduisant, pour les élèves scolarisés à Le Vaud, le temps de pause de midi à domicile. Cela a valu nombre de courriers et de pétitions. En réponse, l'ouverture d'un local pique-nique a été proposé aux élèves ne bénéficiant pas d'au moins 30 minutes à domicile.

Le Comité de Direction se réunit en moyenne une fois toutes les deux semaines, hors vacances scolaires. Le Conseil Intercommunal s'est réuni à deux reprises afin de valider, en sa séance d'avril, le préavis relatif aux comptes et gestion 2023. En octobre, ce sont les préavis relatifs au règlement du personnel de l'AISE, ainsi qu'au budget 2025, qui ont été approuvés.

1.9 RESEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES (RAT)

L'année écoulée a été marquée, en particulier, par le renouvellement de la reconnaissance de notre réseau par la FAJE (Fondation d'Accueil de Jour des Enfants) jusqu'en 2029. Cette décision assure la pérennité de leurs subventions.

La situation financière du RAT reste délicate, en raison d'un manque de liquidité, de charges croissantes et d'investissements récents. Une gestion rigoureuse restera indispensable, malgré la hausse tarifaire en 2025, afin d'assurer la stabilité financière à long terme.

Un salaire minimum pour les accueillantes en milieu familial a été mis en place et témoigne de la volonté d'améliorer leurs conditions de travail et de professionnaliser davantage ce secteur indispensable au bon fonctionnement du réseau. Un montant de CHF 100'000.- a été honoré par le programme d'impulsion de la FAJE.

Un autre défi à relever est l'augmentation croissante du nombre d'enfants aux besoins particuliers. Une coordinatrice à l'inclusion a été engagée en septembre. Très rapidement son agenda s'est rempli et les sollicitations, souvent insistantes, témoignent de l'urgence et de l'importance de son travail.

Quelques chiffres :

- Encore une fois, le nombre d'heures facturées augmente de 5% pour atteindre 2'579'548 et le nombre d'enfants recensé en novembre correspond à 2'487, soit une augmentation de 2.2% ;
- La FAJE aura subventionné l'accueil de jour du RAT à raison de CHF 7'351'875.- ;
- Les comptes relatifs à l'administration du RAT se soldent par un excédent de recettes de CHF 3'733.---;
- Ceux de l'AFJ par en excédent de recettes de CHF 15'306. — ;
- CHF 50'000.—ont été versés au fonds de réserve pour l'informatique en prévision du financement des développements nécessaires à l'introduction de MCH2 ;
- Le réseau propose 1'848 places d'accueil, soit 565 en préscolaires, 917 en parascolaires et 366 en AMF ;
- 28 structures d'accueil sont à disposition, 13 Nursery-garderies, 14 UAPE et 1 structure AFJ ;
- 632 personnes sont employées dans le réseau ;
- Le volume d'affaires en gestion oscille autour de CHF 41 Mio.

Un total général de 100 Begninois fréquentent le réseau, 35 en structure préscolaire, 55 en AFJ et 8 en parascolaire.

Le Conseil Intercommunal s'est réuni 3 fois en 2024. En mars, pour la validation du préavis relatif à la gestion et aux comptes 2023, et en mai, afin de valider l'adhésion de Bassins au RAT, ainsi que la modification des statuts à la suite de cette adhésion. Le plan quinquennal de développement a été également validé lors de cette séance. En septembre, le budget 2025 a été approuvé.

1.10 SDIS GLAND-SERINE

Le SDIS Gland-Serine est intervenu à **136** reprises durant l'année écoulée avec un total de 1'292 heures d'intervention. Avec 4 sorties de moins que l'année précédente, le SDIS a vécu un seul pic d'événements climatiques nécessitant une mise sur pied multiple.

A nouveau, le plus grand nombre d'interventions a lieu en journée, soit **64** contre **21** de nuit et **51** le week-end. C'est de jour également qu'il est de plus en plus difficile de recruter des forces d'intervention.

Organisation

L'effectif à fin 2024 se compose de 104 sapeurs-pompiers (19 femmes et 85 hommes), répartis de la manière suivante, par organe d'intervention (OI) :

OI Gland ➔ 82 sapeurs OI Serine ➔ 22 sapeurs

À la suite du recrutement de novembre 2023 et des sélections qui ont suivi, 6 nouvelles recrues ont rejoint les rangs.

A relever que notre collaborateur voirie, Cpl Domingos Mendes, a rejoint en cours d'année le SDIS Gland-Serine et, comme chaque employé de notre commune recruté, ceci est un apport non négligeable du fait de sa connaissance du terrain communal.

Formation

Les formations ont nécessité :

- 4'027 heures en soirée et week-end
- 126.5 jours de cours formation cantonale

Les interventions

Répartition par site :

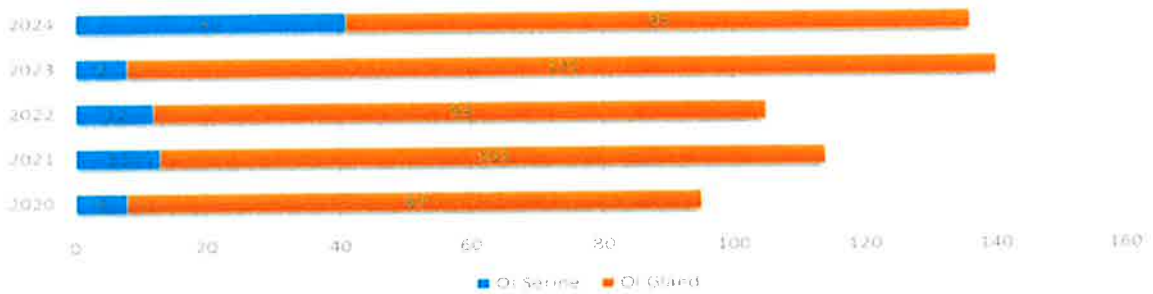

1. Répartition par types d'intervention :

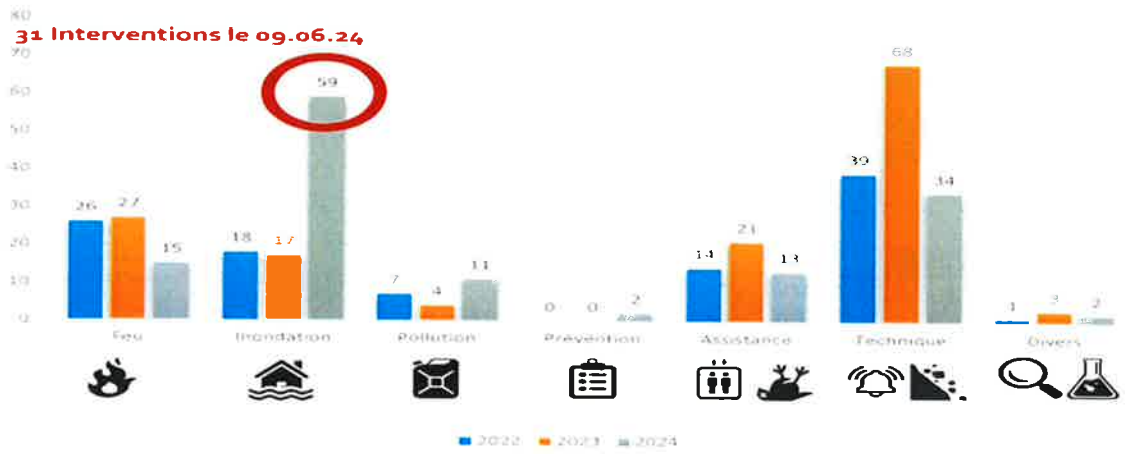

Les feux ont été en baisse cette année mais les intempéries ont bien occupé nos sapeurs avec 31 interventions la nuit du 09.06.2024.

2. Répartition des interventions par commune :

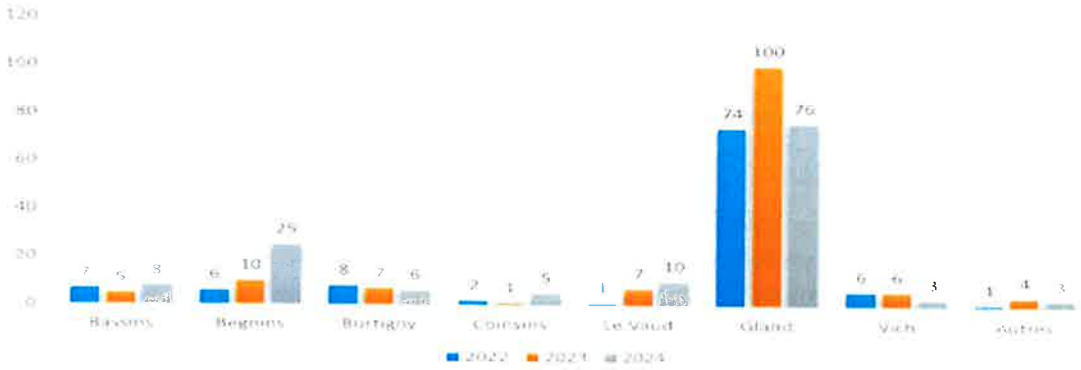

Des 7 communes membres, Begnins est celle qui a le plus sollicité le service du feu après Gland.

Le SDIS Gland-Serine a apporté son soutien aux manifestations suivantes :

- JVAL, Begnins
- Paléo Festival, Nyon
- Fête Nationale, Bassins, Begnins, Gland, Le Vaud, Vich
- Cortège du Chêne, Gland
- SFCA « Survival Firefighter Challenge Apollo 2024 », Gland
- Téléthon

Conclusion

En charge de la défense incendie, les communes doivent rester attentives à soutenir les collaborateurs qui souhaitent rejoindre les rangs du SDIS et encourager les vocations pour ce service à la population. Il devient en effet de plus en plus difficile d'assurer des services de piquet « garde de jour » en semaine.

A nouveau cette année, nous avons pu compter sur un soutien sans faille du SDIS Gland-Serine et de ses volontaires pour assurer la sécurité de nos citoyens et de leurs biens. Le projet d'agrandissement de la

caserne de Gland, validé en juin 2024, devrait fournir un environnement répondant encore mieux aux exigences de cet indispensable service.

1.11 POLICE

Si le nombre d'événements relevés dans la main courante de la gendarmerie concernant Begnins était de 176 en 2023, il est à relever une diminution de 25 événements ce qui porte le total à 151 l'année passée.

Pour 2024, le nombre d'infractions au code pénal est de 65 contre 66 en 2023. A relever les comparaisons suivantes :

	2023	2024
Code Pénal	**66**	**65**
Total vie/intégrité corporelle	2	3
Total patrimoine	52	42
Total liberté	11	14
Total intégrité sexuelle	1	2
Total autres titres du CP	0	4
Loi s/stupéfiants	0	3

Année relativement calme à Begnins avec 3 plaintes déposées pour dommage à la propriété, contre 7 en 2023. De plus, 20 ordonnances pénales ont été notifiées pour violation de mise à ban (16), non-paiement d'une amende d'ordre (3) et contravention au Règlement de Police (1).

Contrôle de vitesse

Des contrôles de vitesse sont toujours effectués par la Police cantonale en particulier sur les routes en provenance de Burtigny et de La Cézille. Même si ceux-ci indiquent régulièrement un taux d'infraction supérieur à la moyenne cantonale, ce taux reste relativement modéré.

Poste mobile

Le poste mobile effectue toujours des passages réguliers à Begnins, au service de la population.

Il est à relever qu'une fois de plus, cette année, la collaboration avec le poste de gendarmerie de Gland a été excellente.

****
****

2 POLICE DES CONSTRUCTIONS, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (PACOM) & ENVIRONNEMENT

Municipal responsable : M. Antoine Nicolas, Municipal (Vice-Syndic)

2.1 POLICE DES CONSTRUCTIONS

2.1.1 Permis de construire

Comme chaque année, divers chantiers et constructions ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique complète ou simplifiée, afin de permettre le respect du règlement communal sur la police des constructions.

8 permis de construire ont été délivrés
pour un montant total de travaux estimé à **CHF 2'177'000.00**

2.1.2 Constructions publiques

Antennes téléphoniques

Les demandes avaient cessé ... provisoirement, serait-on tenté de dire. Ce n'était certainement pas par augmentation de la satisfaction mais plutôt par lassitude. En fin d'année, après une enquête publique n'ayant soulevé aucune opposition, l'antenne située sur le toit de l'immeuble Sidan 3 a reçu l'autorisation nécessaire à son adaptation.

Constructions scolaires

Comme décrit dans le précédent rapport, le chantier de construction du complexe scolaire et parascolaire a enfin pu commencer à fin janvier 2024, à la suite d'une fin d'année 2023 et un mois de janvier particulièrement pluvieux (690 mm de pluie de fin octobre 2023 à mi-janvier 2024).

Le travail de la terre arable doit se faire dans des conditions d'humidité assez strictes pour maintenir au mieux la structure et la vie du sol. Ce n'est donc que sur le feu vert d'un pédologue autorisé que le travail d'excavation a pu commencer.

La progression du chantier est tout-à-fait satisfaisante et, à l'heure de rendre le rapport, les coûts sont maitrisés. La direction du chantier est assurée par Réaliser.ch, bureau glandois mandaté par les architectes du bureau Widmann – Sylla, qui effectue un travail remarquable. La mise à disposition du bâtiment est prévue pour la rentrée 2026. Il se peut que le retard climatique évoqué ci-dessus renvoie à la rentrée d'automne, ce que la direction des écoles a admis.

Centre du village

Comme dit précédemment, le projet issu du Mandat d'études parallèles (MEP) a été incorporé à la révision générale du PaCom. S'il ne pourra se réaliser qu'après acceptation du plan général, nous avons cependant poussé la réflexion pour la traversée de la Grand'Rue et de la rue du Martheray, par le Chauffage à distance (CAD ou, ici, BeCaD).

Celui-ci occasionne le remplacement de pratiquement tous les services dans la Grand'Rue : eau potable, eaux usées et claires. La pose de tubes en attente par la SEIC complète le tableau.

L'avancement du projet dans son volet BeCaD a conduit la société correspondante à demander au Conseil d'accorder sa caution à ce déploiement. Celui-ci a massivement appuyé le projet préparé sous la conduite du bureau d'ingénieurs Bovard et Fritsché. Une première phase a été achevée à l'automne 2024 et a principalement concerné la zone du carrefour de l'Ecu Vaudois, occasionnant des perturbations de trafic mémorables, certes, mais aussi maîtrisées et finalement acceptées par les usagers de routes d'accès et internes au village.

Pour mémoire, rappelons que l'Etat de Vaud (DGMR) avait prévu de refaire totalement la route cantonale Vich – Begnins, ce qui a ajouté des complications (fermetures temporaires de routes et déviations) dont tout le monde se serait bien passé. A noter qu'en plus, la route cantonale de la Cézille, était également en travaux.

2.2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Plan d'affectation communal (PACOM)

Après le dépôt du projet de PACom à la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement) en juillet 2023, la Municipalité est restée dans l'attente du rapport lié à cet examen jusqu'à fin février 2024. A réception de celui-ci, la Municipalité l'a transmis au bureau d'urbanisme Team+ pour intégrer les remarques cantonales au PaCom. En fin d'année 2024, la commission d'aménagement du territoire et la commission consultative ont finalement pu émettre des remarques pertinentes dans l'optique de rallier la population begninoise au projet.

Pour rappel, la Zone Réservée (ZR) est toujours en vigueur et déploie ses effets et applications pour un maximum de 5 ans, prolongeable au plus pour trois ans.

2.3 COMMISSION DE SALUBRITE

La commission de salubrité a été appelée à fonctionner une fois en 2024. Cette commission, composée du municipal en charge des constructions, d'un médecin et d'un délégué du STI, ne peut que constater et faire rapport au Préfet du district.

2.4 ENVIRONNEMENT

Vigne de la Commune *(trentième et unième & dernière édition)*

Après 31 millésimes de vigne communale, les vignerons ont uni leurs efforts pour l'arrachage final après les vendanges 2023 et la préparation du terrain en vue de la construction scolaire et parascolaire évoquée ci-dessus.

Il ne reste plus qu'un lopin de vigne de 1400 m2 dans le vallon de la Serine, que le collectif de vignerons du village continue de cultiver. Ils entendent poursuivre cette collaboration qui a rassemblé les producteurs autour d'un projet commun et qu'on nous envie dans les villages de la Côte.

Ainsi, il restera un rouge « communal », du Garanoir, dont les habitants pourront continuer à se délecter.

2.5 ENERGIE & CLIMAT

2.5.1 Photovoltaïque

Si l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits communaux tarde, relevons que la commune a demandé de maximiser les panneaux sur la construction en cours ; ce seront donc 122 m2 qui seront posés sur le toit du bâtiment.

2.5.2 PECC (plan énergie et climat communal)

Ce plan d'actions en faveur du climat, pour de bonnes pratiques de respect de l'environnement, a été élaboré pendant 2023. La mise en œuvre peut sembler discrète, tant il est vrai que la population n'a pas été mise à contribution, à part une soirée participative qui n'a pas rencontré le succès espéré.

Le déploiement du BeCaD montre cependant qu'à Begnins on est sensible à la problématique liée au climat et qu'on y met les moyens. 2025 devrait permettre de mieux inclure les habitants.

Le PECC est une démarche qui s'inscrit dans la durée. Il est donc difficile de donner des réalisations strictement confinées sur une seule année. Pour notre commune, les points d'actions choisis dans une liste cantonale de référence sont les suivants :

1. Mettre en place une commission énergie/climat. Si la commission a été nommée en début de législature, à fin 2024, elle n'avait pas encore été convoquée. L'intention est d'impliquer le Conseil et population.
2. Favoriser, justement, l'intérêt de la population au moyen d'ateliers participatifs, voire de concours divers par exemple. Une première réunion en 2022 n'avait pas rassemblé beaucoup de monde : une grosse douzaine, plus la municipalité … de quoi doucher l'enthousiasme initial. A renouveler, cependant, en repensant l'intérêt à donner à ce genre de pratique.

3. Acheter de manière responsable et sobre en carbone. Les plaquettes forestières pour le CAD, mais aussi les véhicules économes à faire durer le plus longtemps possible. L'achat de courant électrique « vert » fait partie des achats sobres.
4. Réduire les déchets par le tri, mais aussi en encourageant l'utilisation de vaisselle recyclable lors de manifestations (JVAL, théâtre,...)
5. Rendre responsables les organisateurs de manifestations : tri, recyclage, offre spécifique en Transports Publics, par exemple.
6. Éclairage public à repenser pour diminuer la consommation : la Colette adaptée ; la Grand'Vy en préparation à fin 2024.
7. Assurer l'exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation des bâtiments : Collèges récent et en construction en mode Minergie. Maximisation du photovoltaïque. Analyses énergétiques planifiées devant mener à un plan d'assainissement.

   Relevons que cette action est en cours. L'immeuble de Fleuri est déjà doublé d'isolation et la réflexion est en route pour le Centre Communal.

8 & 9. Planifier l'approvisionnement énergétique de la commune. Vaste sujet ! le CAD de Begnins fait partie de la démarche. Le recours au photovoltaïque également. Par le biais d'une étude, quantifier les besoins futurs en chaleur et électricité.

10. Renforcer la biodiversité pour s'adapter au climat. Favoriser la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur. Une attention particulière a été portée à ce problème dans le programme en construction à Fleuri.
11. Lutter contre les espèces envahissantes : un cours a été suivi par du personnel de la voirie (à renouveler).
12. Alerte à la canicule ! la municipalité s'assure que les alertes sont données et complètent le réseau en cas de manque de relai.
13. Protéger les sols : la Commune a été exemplaire lors de la construction du nouveau collège. Les stricts conseils de spécialistes ont présidé à un terrassement dans les règles de l'art, ce qui a permis une conservation locale du sol et le maintien des qualités des couches végétales.

****
****

3 BATIMENTS, DOMAINES, ROUTES ET VOIRIE

Municipal responsable : M. Eric Haldemann

3.1 BÂTIMENTS

Bâtiments du patrimoine financier

A l'exception de la cabane forestière, du Centre Fleuri, du collège et de ses annexes, ainsi que l'Auberge communale de l'Ecu, les immeubles du patrimoine financier sont en gérance auprès de Rytz & Cie SA.

WC public – Place du Tilleul

De nouvelles toilettes, modernes et autonettoyantes ont remplacé les WC vétustes de la place du Tilleul. L'entreprise MTX à Vevey a procédé à leur installation.

De même, tout le bâtiment a été rénové, à savoir, réfection de la toiture par l'entreprise Bürgi. Celle de la charpente, de la porte et des volets a été effectuée par la menuiserie X. Hermann à Le Vaud.

Enfin, une nouvelle teinte a été donnée aux façades par le peintre P. Dubugnon à Burtigny. Celle-ci donne un caractère bucolique non seulement au bâtiment, mais également dans la Grand'Rue de Begnins.

Immeubles Sidan 2 et 4

Tous les drainages entourant les bâtiments ont subi un curage afin d'assurer leur bon fonctionnement.

Grande salle de Fleuri

Les luminaires sont en pleine mutation avec l'installation de LED. Les travaux ont débuté à l'automne et se termineront au printemps 2025.

Auberge communale l'Ecu vaudois

Différents travaux de maintenance, en particulier avec l'installation d'une cellule de déminéralisation de l'eau.

3.2 ROUTES ET CHEMINS

Chemin de la Combe Valière

Une cunette en béton a été réalisée dans le virage de ce tronçon, afin de récolter les fortes eaux de ruissellement.

Chemin de l'Ecrot

Après le démarrage des travaux du chantier du collège et, suite aux passages des camions chargés de terre, la moitié de la chaussée, sous le cimetière, a cédé. Un nouvel encaissement a dû être réalisé afin de le stabiliser.

Chemin des Coursons

L'entreprise Pecoud a été mandatée pour la réfection de 180 mètres de collecteur sur ce tronçon. Celui-ci était à moitié bouché, voire écrasé, et provoquait ainsi des inondations dans les champs limitrophes.

Carrefour de l'Ecu

Les importants travaux sur ce dernier pour l'extension du Chauffage à distance (BeCad), ainsi que la réfection des canalisations d'eau sous-pression (ESP) ont suscité beaucoup de questions et d'inquiétudes par rapport aux déviations de la circulation.

Finalement, tout s'est bien déroulé et l'ouvrage a pu être réalisé dans les temps.

3.3 VOIRIE

Les fortes intempéries du mois de juin ont donné bien du travail à l'équipe de la voirie. Celles-ci ont provoqué de gros dégâts dans les habitations se situant en contre-bas de la route de Burtigny, à la hauteur du réservoir de la Châtaigneraie.

L'équipe procède, comme chaque année, à l'entretien léger des chemins par des reflachages, alors que les travaux de gravillonnage sont effectués par l'entreprise Pittet Châtelan.

Le 1er août, M. Eliott Fontolliet a été engagé au service de la voirie, en qualité d'apprenti d'agent d'exploitation.

Après tous les changements survenus au sein de la voirie en 2023, l'équipe tourne bien et s'occupe avec satisfaction de l'entretien des espaces verts, du fleurissement du village, ainsi que de la taille des arbres.

3.4 CONCIERGERIE

Nos deux concierges, MM. Bastien Laffely et Yves Mathey, collaborent bien ensemble et donnent entière satisfaction dans leurs tâches respectives. Ces derniers, disponibles, répondent toujours positivement aux demandes de notre autorité.

****
****

4 FINANCES, FORETS, CIMETIERE, TECHNOLOGIE & COMMUNICATION

Municipal responsable : M. Robin Chytil

4.1 FINANCES

Situation économique

En 2024, après les turbulences des années précédentes, l'économie suisse a enregistré une croissance modérée, avec une augmentation du produit intérieur brut (PIB) de 0,9 %, selon le Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette progression reflète une stabilisation après les perturbations liées à la pandémie et aux tensions géopolitiques mondiales.

Le marché du travail a montré des signes de tension, avec un taux de chômage atteignant 2,4 % en décembre 2024, en hausse par rapport à l'année précédente. Le nombre de demandeurs d'emploi a également augmenté de 18,1 % sur un an, atteignant 209 024 personnes.

Le canton de Vaud a affiché une croissance économique de 1,3 % en 2024, légèrement en dessous de la moyenne des dix dernières années. Cette performance est attribuable à une demande intérieure stable et à une diversification sectorielle qui ont permis d'atténuer les impacts des incertitudes internationales.

Les perspectives pour 2025 étaient plus optimistes à la fin 2024, avec une croissance anticipée de 1,8 %, soutenue par une reprise attendue de la conjoncture mondiale et une amélioration des conditions économiques générales. Mais au moment de l'écriture de ce rapport, ces perspectives ont été revues à la baisse, par suite des décisions prises par la nouvelle administration américaine.

Résultat de l'exercice 2024

La situation financière de Begnins est restée bonne en 2024. L'exercice engendre un excédent de revenus de **CHF 1'546'333**.

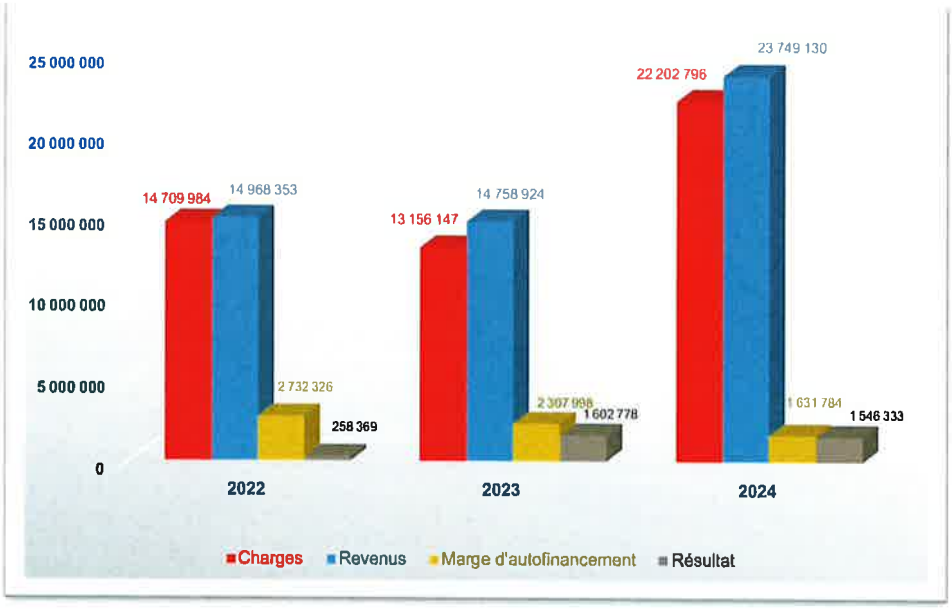

Comparatif des comptes 2022 à 2024

Concernant les revenus de fonctionnement, les amortissements extraordinaires engendrent une variation importante sur les revenus entre le budget et les comptes 2024, et par rapports aux résultats 2023, puisque nous avons prélevé sur les fonds de réserve pour couvrir les charges d'amortissements supplémentaires. Il faut préciser que ces prélèvements engendrent une amélioration du résultat de CHF 622'000.00.

Mais si nous retirons les prélèvements à réserve servant à couvrir les amortissements supplémentaires, les revenus s'élèvent à KCHF 14'817, alors que le budget prévoyait KCHF 13'573. Les recettes fiscales plus hautes que budgétées, ainsi que des corrections sur la facturation des taxes sont principalement à l'origine de ces recettes supplémentaires.

Revenus par nature	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart	%	Comptes 2023
Impôts	9 167 000	10 227 242	1 060 242	10,37%	10 484 672
Patentes & concessions	47 500	48 350	850	1,76%	45 388
Revenus du patrimoine	1 104 970	1 220 464	115 494	9,46%	1 134 600
Taxes & émoluments	774 648	991 497	216 849	21,87%	883 694
Parts aux recettes cantonales	220 670	212 122	-8 548	-4,03%	578 564
Participations & remboursements	1 737 915	1 707 584	-30 331	-1,78%	1 681 987
Autres participations	12 000	12 615	615	4,88%	9 951
Total	**13 064 703**	14 419 874	**1 355 171**	**9,40%**	***14 818 856***

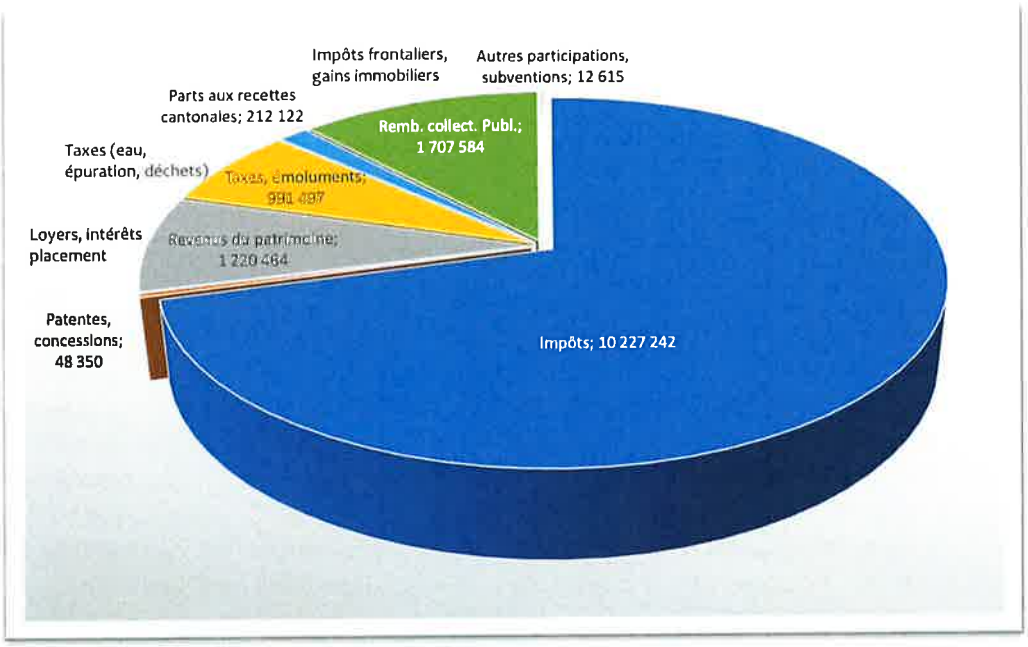

Décomposition des revenus par nature

Cette année encore, les impôts ont varié assez fortement par rapport à ce qui avait été budgété mais sont assez similaires à ceux de 2023. Les impôts sur le revenu ont augmenté de KCHF 350 et ceux sur la fortune de KCHF 130, alors que les impôts conjoncturels (successions, gains immobiliers et droits de mutation) sont passés de KCHF 1084 à KCHF 451. Par essence, les prévisions pour ces impôts sont toujours difficiles à faire.

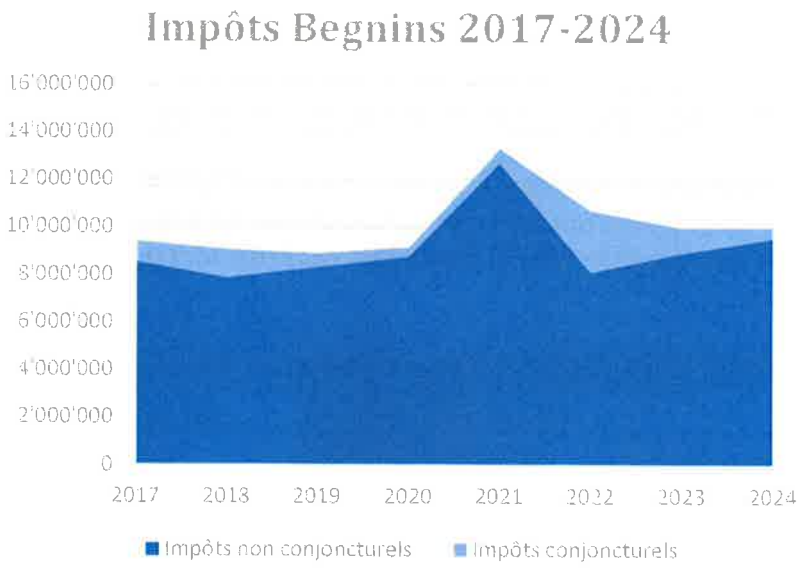

	2022	2023	2024
Impôt revenu personnes physiques	5 387 686	6 455 409	6 804 516
Impôt fortune personnes physiques	1 830 591	1 539 431	1 660 001
Impôt foncier	813 308	844 140	880 315
Impôt à la source	107 343	35 971	116 900
Participation sur gains immobiliers	577 516	503 335	167 299
Droit de mutation	589 701	581 086	257 228
Impôts bénéfices ordinaires (PM)	-25 930	48 582	94 599
Impôt sur les successions	1 453 993	0	27 007
Impôts non conjoncturels	**8 112 997**	**8 923 533**	**9 556 331**
Impôts conjoncturels	**2 621 209**	**1 084 421**	**451 534**
Total	**10 734 206**	**10 007 954**	**10 007 865**

Comparaison des rentrées d'impôt principales, sur les 3 dernières années

Quant aux charges, elles sont alignées sur le budget et n'ont que peu augmenté par rapport à celles de 2023. Nous avons procédé à des amortissements supplémentaires pour KCHF 8'310 afin respecter les durées imposées et pour diminuer les fonds de réserves en vue du passage au nouveau plan comptable MCH2.

Ces écritures purement comptables engendrent des écarts importants en comparaison du budget, principalement dans le dicastère 35 « bâtiments ». En résumé, les amortissements s'élèvent à KCHF 8'988. Ce travail était nécessaire car certains bâtiments scolaires avaient dépassé la durée d'amortissement maximale autorisée de 30 ans et ils étaient encore avec des valeurs à amortir importantes. Nous avons donc corrigé la situation en conséquence.

Si nous retirons ces amortissements extraordinaires, les charges s'élèvent à KCHF 13'893 alors que le budget prévoyait KCHF 13'548. Elles sont donc supérieures de KCHF 348 +(1.81%), hausses inhérentes à une augmentation des charges péréquatives et à un amortissement de notre participation au BeCad.

En 2024, **37%** des charges pouvaient être contrôlées par les autorités, le solde de **63% étant des charges sans aucune possibilité d'influence**.

Charges par nature	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart	%	Comptes 2023
Autorités & Personnel	2 127 479	2 025 746	-101 733	-5,02%	2 047 564
Biens, services & marchandises	2 565 180	2 372 304	-192 876	-8,13%	2 099 243
Intérêts passifs	251 455	186 803	-64 652	-34,61%	224 116
Remboursement & participations	6 612 949	7 203 501	590 552	8,20%	6 924 985
Aides & subventions	769 150	616 873	-152 277	-24,69%	554 264
Total	**12 326 213**	12 405 226	**79 013**	**0,64%**	*11 850 172*

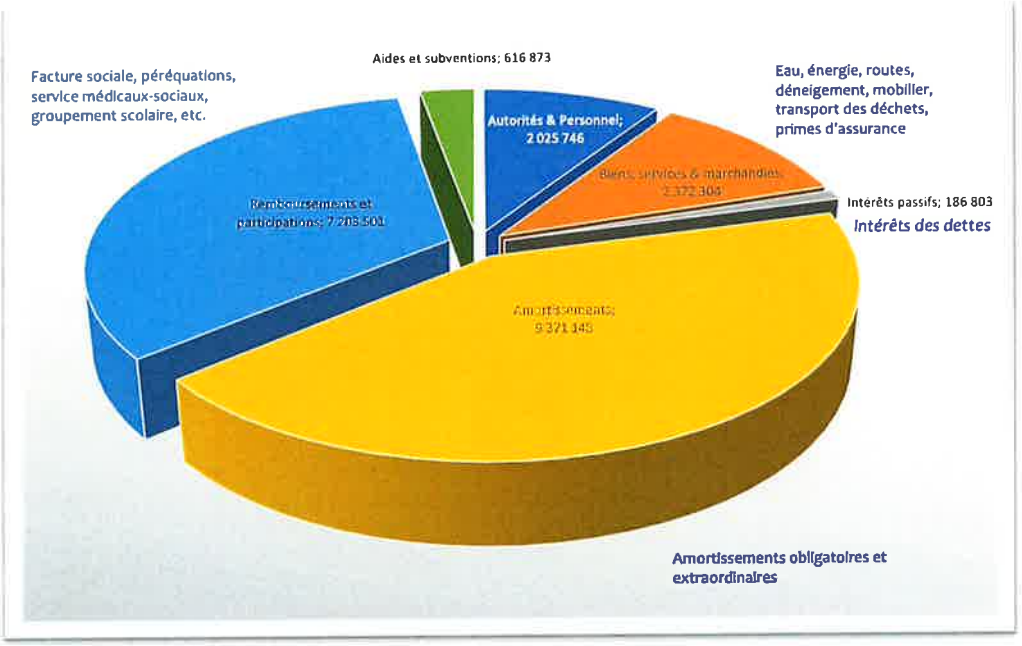

Décomposition des charges par nature

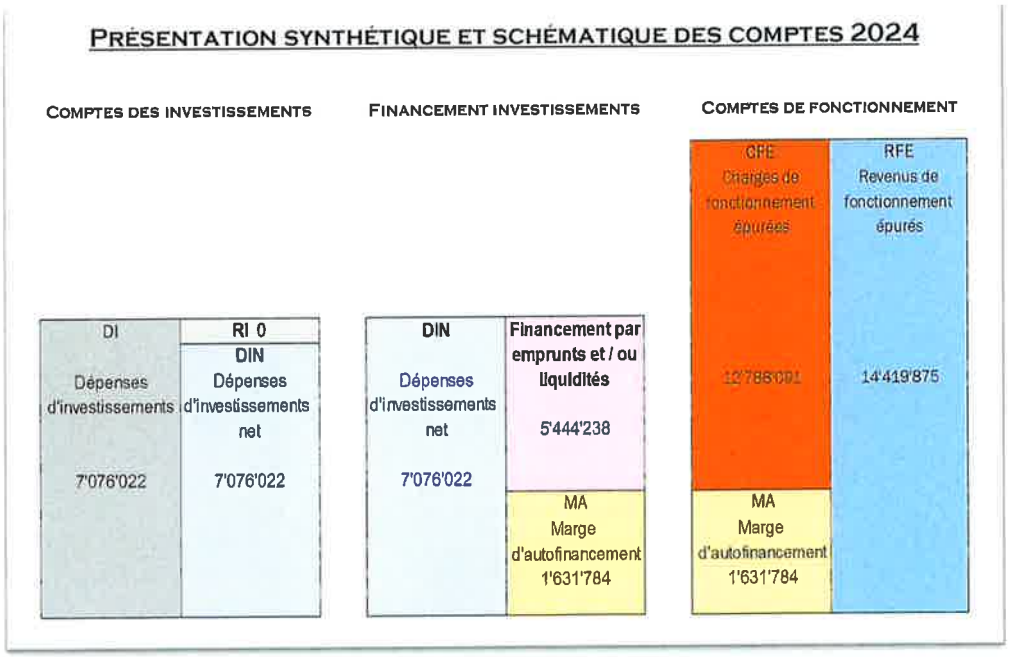

Péréquation intercommunale

Comme chaque année, la péréquation intercommunale représente une part importante des charges auxquelles doit faire face la commune. Ce mécanisme de solidarité, qui a pour but d'atténuer les inégalités de charge fiscale résultant des différences de capacité financière et de besoins structurels entre les communes, est en cours de rééquilibrage entre communes et canton depuis 2021, de manière progressive. La NPIV (Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise) entrera en vigueur dès 2025 et visera à corriger les défauts du système actuel. Elle a en particulier pour but de rendre la péréquation plus juste, plus lisible et plus transparente.

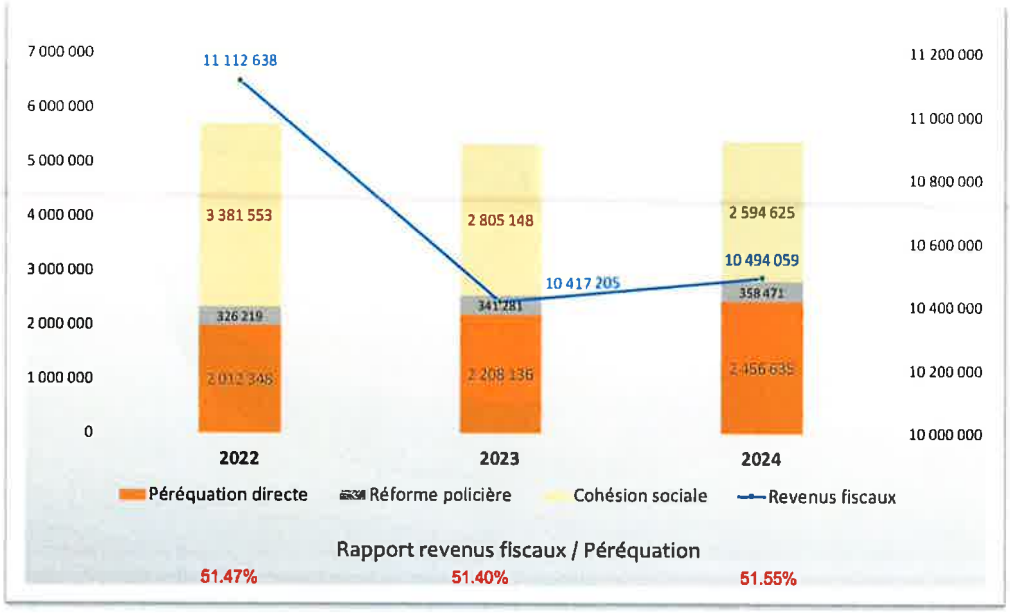

Évolution de la péréquation par rapport aux revenus fiscaux

4.1.1 Investissements

En 2024, les investissements nets s'élèvent à KCHF 7'076 et la marge d'autofinancement est de KCHF 1'632. La construction du collège représente une grande partie des investissements. Nous avons utilisé la marge d'autofinancement pour limiter le recours à l'emprunt au maximum.

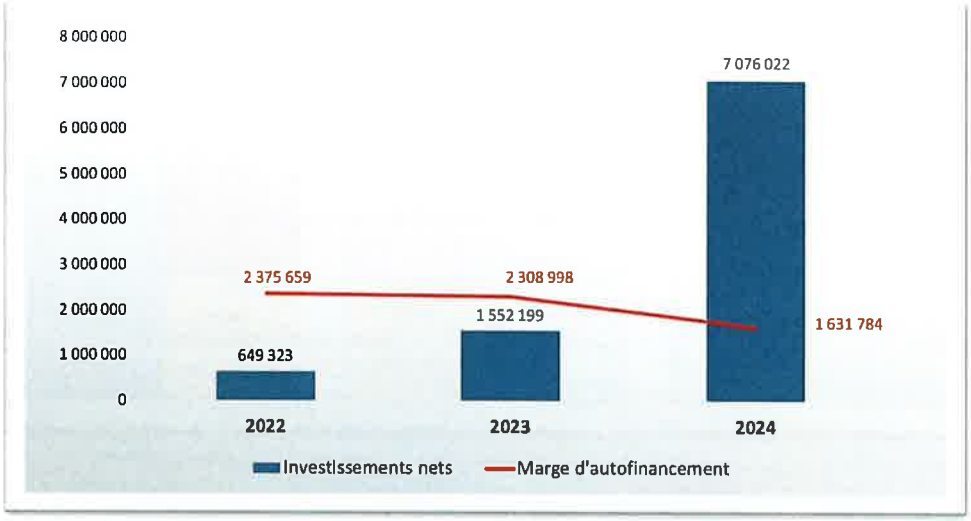

Comparaison investissements et marge d'autofinancement

Pour rappel, la marge d'auto-financement est la différence entre le total des revenus de la commune et les charges, sans tenir compte des amortissements et des mises en réserve (qui sont des mouvements comptables). La marge d'autofinancement représente la capacité de la Commune à couvrir ses propres investissements sans recourir à des emprunts.

4.1.2 Calcul du point d'impôt communal

Le calcul du point d'impôt communal est un indicateur officiel qui permet d'estimer la force fiscale d'une commune. Il se calcule en additionnant le total des impôts concernés par le taux communal, divisé par le taux d'impôts de la commune (actuellement 62.5).

Compte	Libellé	Montant	Montant réel
4001	Impôts sur le revenu PP	6 804 515,72	
4002	Impôts sur la fortune PP	1 660 000,80	
4011	Impôts sur le bénéfice PM	94 599,00	
4510	Participation RIE III	9 556,10	
4012	Impôts sur le capital PM	3 818,55	
4004	Impôts spécial étranger	322 864,90	
4003	Impôts à la source	116 899,97	
4013	Impôts compl. Immeubles PM	22 991,55	
4020	Impôts foncier (divisé par 150 puis x 100)	586 876,87	880 315,30
4090	Impôts récupérés après défalcations	8 290,31	
3301	Pertes sur débiteurs	-13 825,91	
3190	Imputations forfaitaires	-133 859,53	
	Total	9 482 728,33	
	Taux d'impôt communal	62,50	
	Valeur du point d'impôt	151 723,65	

4.1.3 Endettement net par habitant

L'endettement net en francs par habitant mesure l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la commune (marge d'autofinancement). Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant. Une valeur entre 1000.- à 3000.- par habitant est considéré comme endettement moyen.

L'endettement net correspond à l'endettement total (créances et emprunts - comptes 922 au passif du bilan) moins les actifs disponibles (liquidités et patrimoine - (9100 à 9122 + 9129 à 9139 à l'actif du bilan). La différence est divisée par le nombre d'habitants (2041 à fin 2024) pour obtenir l'endettement par habitant.

Cette mesure s'exprime également en % et Begnins est à 30.69% (moyenne du canton en 2023 : 115.9% - 66.2% sans Lausanne). En dessous de 100%, ce ratio est considéré comme bon.

Année	Endettement net	Nombre d'habitants	Montant
2020	7'144'222	1928	3'705.50
2021	5'563'462	1941	2'866,28
2022	3'368'691	1939	1'737,33
2023	2'534'609	2008	1'262.25
2024	3'364'898	2041	1'648.65

Endettement net par habitant

Conclusion

Le résultat positif de 2024 provient principalement des revenus fiscaux, des taxes communales qui ont été plus importantes, après correction du système de facturation et de prélèvement à réserve pour couvrir des amortissements qui étaient planifiés.

La marge d'autofinancement de KCHF 1'632 ne couvre que très partiellement l'ensemble des investissements effectués en 2024 (KCHF 7'076), principalement à cause de la construction du collège. Cette situation a nécessité le recours à l'emprunt et la dette est passée KCHF 14'908 en 2023 a KCHF 16'665 en 2024, le solde des investissements ayant été couvert par nos liquidités.

Des éléments purement comptables viennent augmenter considérablement les charges et le revenu, compte tenu des amortissements supplémentaires couverts par des prélèvements à réserve. Ceci a permis de se mettre en conformité avec les durées d'amortissements tout en diminuant les fonds de réserves en vue du passage au nouveau plan comptable MCH2.

En conclusion, l'exercice 2024 clôture sur un excellent résultat permettant de limiter au maximum le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissements.

Nous remercions Monsieur Gérald Chollet pour sa précieuse collaboration dans la gestion rigoureuse de nos finances et la clôture des comptes 2024, qui ont passé l'examen des auditeurs sans problème.

4.2 TECHNOLOGIE & COMMUNICATION

Mise en place du nouveau système informatique de la Commune

Approuvée par le Conseil communal en octobre 2023, la migration vers un nouveau système informatique était devenue urgente, car l'application développée par Infolog et en fonction depuis plus de 20 ans dans l'administration communale n'était plus utilisée que par deux autres communes en Suisse et ne pouvait pas évoluer selon nos besoins. Le passage au nouveau plan comptable MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2) prévu pour début 2025 n'a fait que renforcer ce besoin d'utiliser un meilleur système.

La nouvelle solution, fournie par Ofisa Informatique, qui inclut les outils bureautiques, de communication et de collaboration, basés sur Azure et Microsoft365, et les applications BDI pour la gestion du Contrôle des habitants, des finances et des fonctions remplies par le Greffe. C'est une solution robuste qui est utilisée dans plus de 300 communes en Suisse. Elle avait été sélectionnée et approuvée par le Conseil communal à la fin 2023. Sa mise en place a ainsi pu se faire en 2024.

Ce changement de système n'a été rendu possible que grâce à l'engagement important des employés de l'administration communale, qui ont dû s'adapter à ce nouveau système. L'introduction du MCH2 s'est ajoutée à la difficulté, car il a fallu tout d'abord mettre en place l'ancien plan comptable pour 2024 et le convertir au MCH2 pour le budget 2025, ce qui a nécessité un gros effort pour la Bourse. La Municipalité remercie chaleureusement notre boursier Gérald Chollet, sans qui cette double transition n'aurait pas été possible.

Les équipements des utilisateurs (PC et imprimantes) sont désormais sous contrat de support et de maintenance, aussi auprès d'Ofisa.

Cybersécurité

En décembre 2024, la Commune a participé à l'exercice de gestion de crise CYBER24 organisé par la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) du Canton et l'État-major cantonal de conduite (EMCC). Notre participation était importante pour renforcer les capacités collectives de réponse aux cybermenaces, entre le Canton et les Communes.
Cet exercice visait à nous former à la gestion des cybercrises en nous immergeant dans un scénario de cyberattaque.

Mise à jour des armoiries

Dans notre Commune, on trouve de nombreuses variantes des armoiries, notamment celles utilisées sur l'entête de papier à lettre, celles qui sont sur les véhicules de la voirie, celles enregistrées dans les archives officielles du Canton et enfin celle apparaissant sur Wikipedia. Elles sont toutes différentes.

Certaines ont un style plus moderne que d'autres et les couleurs varient entre elles. De plus, il nous fallait des versions adaptées aux supports d'aujourd'hui, qu'ils soient papier ou numérique.

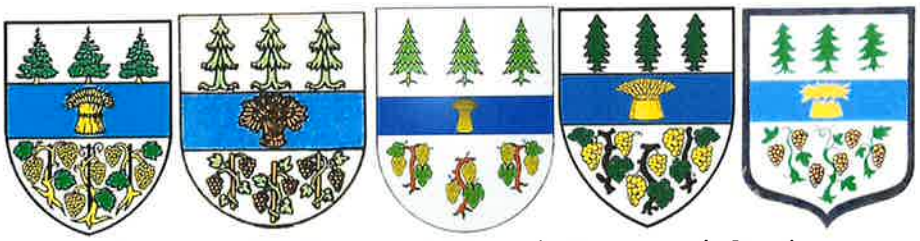

Plusieurs variantes des armoiries de la Commune de Begnins

Ainsi, une révision et une uniformisation s'imposait. La Municipalité s'est tournée vers l'entreprise Wälti Pub à Gland, avec qui elle collabore depuis de nombreuses années, pour effectuer ce travail. Loïs Dobler, son Directeur, était très enthousiasmé par cette mission, d'autant plus qu'il avait déjà travaillé sur notre blason pendant son apprentissage. Son mandat était clair : définir une seule version des armoiries, formaliser les références de couleur, fournir des fichiers adaptés à plusieurs supports, tout en respectant la description officielle inscrite dans les archives. Celle-ci est la suivante :

« D'argent à la fasce d'azur chargée d'une gerbe d'or, accompagnée en chef de trois sapins arrachés de sinople, et en pointe de trois pampres feuillés et fruités au naturel »

A l'origine, ces armoiries figurent sur l'empreinte d'un sceau du XVIIIe siècle, aujourd'hui disparu. Le graveur s'est de toute évidence inspiré de motifs sculptés en 1695 sur le linteau d'une porte de l'ancienne maison de ville de Begnins, acquise par la commune en 1694, et qui se trouve en face du restaurant du Raisin.

Le choix du design s'est porté sur la version la plus classique (et la plus jolie à notre goût), le dessin et les couleurs ont été légèrement revus et une typographie moderne a été définie pour le texte. Le résultat est

clair, net et modernisé tout en restant fidèle aux armoiries originales. Cette nouvelle version remplacera progressivement les autres actuellement en circulation.

Commune de Begnins

Nouvelle version des armoiries et typographie

La validation de ces armoiries mises à jour nécessitera une petite modification du blasonnement, c'est-à-dire de la description des armoiries, qui sera soumise au Conseil communal en 2025. En effet, les sapins ne sont plus « de sinople » (c'est-à-dire : verts) mais « au naturel », car sur cette version le tronc est brun et ils ne sont plus « arrachés », car les racines ne sont pas visibles.

Implantation d'un panneau numérique d'informations

Approuvé en 2023, la Municipalité a installé un nouveau panneau d'information au bord de la route de Gland, entre le garage du Jura et le Domaine des 3 Clos, en avril 2024. Il permet d'afficher des informations de toute sorte, comme des annonces d'événements ou des communications communales.

Mais quelle idée d'installer un tel panneau, alors que la tendance est plutôt à la diffusion d'informations sur les sites web et les réseaux sociaux ? Eh bien justement, nous avons accès à tellement d''informations aujourd'hui, provenant du monde entier, que nous passons parfois à côté de certaines informations locales, et qui nous concernent directement. Il est donc utile d'utiliser plusieurs moyens de diffusion pour atteindre des publics-cibles différents.

L'installation de ce panneau numérique répondait à une demande du Conseil communal faite l'année dernière pour améliorer la communication avec la population. Son emplacement a fait débat. Pour atteindre un maximum de personnes et pour obtenir les autorisations nécessaires du Canton, notamment concernant la sécurité, c'est cet endroit qui s'est avéré être le plus adéquat : un lieu de passage important qui est assez éloigné des passages piétons et des virages.

La technologie LED qui a été choisie permet d'afficher des textes, des images et même des animations et des vidéos, avec une résolution élevée par rapport à des affichages classiques, souvent monochromes. Pour limiter la consommation d'énergie et la pollution lumineuse, deux sujets de préoccupation ô combien actuels, l'affichage est éteint de 22h00 à 06h00 et sa luminosité peut être adaptée aux conditions d'ensoleillement.

Le panneau servira de support pour diffuser des annonces concernant la commune ou la région, que ce soient des horaires des services de l'administration communale, des travaux qui pourraient perturber la circulation, des événements sportifs ou culturels, ou des fêtes et animations. Les annonces d'événements organisés par des associations à but non-lucratif sont gratuites, une taxe de CHF 100.- pour un affichage de 2 semaines est demandée aux autres.

Souhaitons que ce nouveau media améliore la communication entre la Commune et ses concitoyens. En complément du futur site web de Begnins, actuellement en travaux, et qui devrait voir le jour d'ici quelques mois.

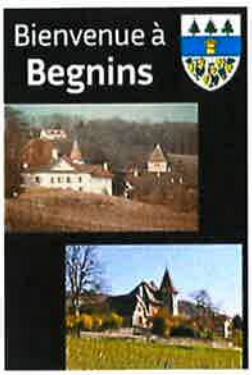

4.3 CIMETIERE

En 2024, le colombarium a été agrandi car presque tous les casiers étaient occupés. La Municipalité a ainsi décidé de confier la réalisation de 20 casiers supplémentaires (de 50 x 50cm) à l'entreprise Idea Marmo, à Aubonne. Ces casiers ont été ajoutés entre les casiers existants.

Le colombarium au cimetière de Begnins, avant l'extension.

Le colombarium avec les 20 casiers de plus (les plaques en marbres doivent encore être installées)

4.4 FORÊTS

Météo 2024

Sur l'ensemble, 2024 a été chaude et humide. Le premier semestre a été particulièrement doux et pluvieux. S'en est suivi un été chaud et marqué, par endroit, par des violents orages. L'automne a commencé avec un mois de septembre frais et sec. Ensuite la fin de l'année s'est également montrée douce et humide.

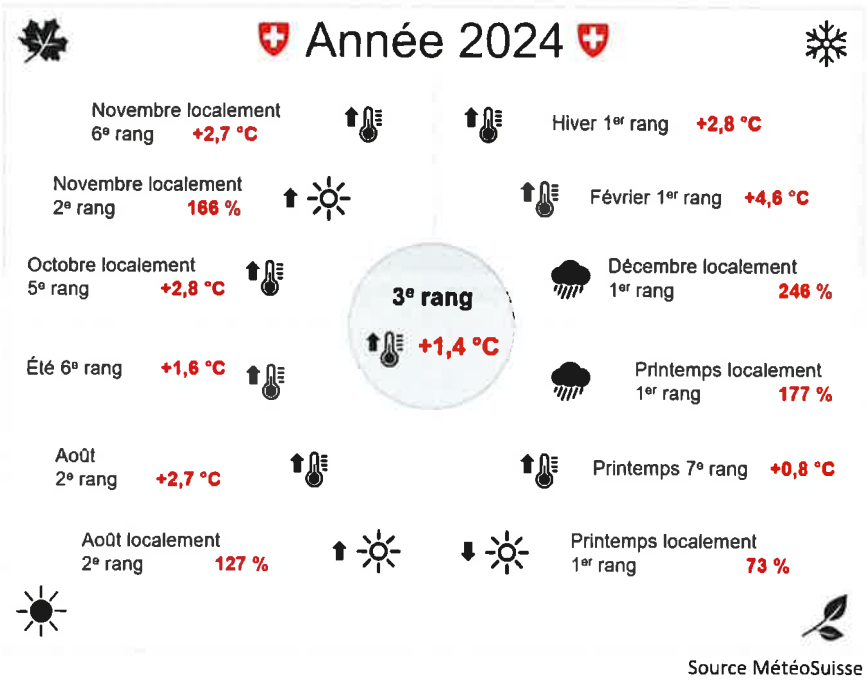

4.4.1 Résumé de la gestion 2024

Malgré une météo plus favorable que ces dernières années, l'état sanitaire général de la forêt a continué à se dégrader. Les épicéas ont souffert d'attaques de bostryches contre lesquelles une partie d'entre eux n'ont pas réussi à lutter ; les gros sapins et les gros hêtres ne se remettent pas des stress hydriques de ces dernières années ; les frênes souffrent toujours de la maladie du flétrissement des rameaux (chalarose), etc. Bref la situation est inquiétante.

La commune de Begnins possède des forêts en majorité jeunes et mélangées sur des terrains assez frais et profonds. En moyenne, elles s'en sortent mieux que beaucoup d'autres dans la région. Ainsi, seulement 7% du volume a été exploité en chablis – les arbres déracinés ou cassés accidentellement, pour des raisons naturelles. Pour certaines communes cela se monte à 40%.

Sachant que les résineux (épicéas et sapins) n'auront plus leur place à court ou moyen terme dans les forêts de basses altitudes en raison des changements climatiques, nous anticipons leur disparition avec le but d'installer des essences mieux adaptées. Dans ce cadre, trois trouées d'environ 1'000 m2 chacune ont été créés dans le peuplement d'épicéas situé en amont de la cabane forestière. Les emplacements ont été choisis en fonction de la présence d'un potentiel rajeunissement naturel. Ces trouées seront surveillées ces prochaines années et, si nécessaire, des plantations complémentaires seront effectuées. Quand le rajeunissement se sera bien installé, elles seront progressivement agrandies afin d'accélérer le processus de transformation.

En parallèle à ces travaux, l'entretien normal des forêts s'est poursuivi dans le cadre de différentes exploitations et soins aux jeunes peuplements. Aucune plantation n'a été nécessaire.

Dans l'ensemble, les objectifs ont été atteints ou dépassés et le résultat financier est positif.

Bail forestier

Après 7 ans de bail, la situation est la suivante :

- Coupe de bois : Sur les 2'100 sylves (m3 forestier) prévus dans le bail pour cette période de 7 ans, 2'454 sylves ont été exploitées (117%).
- Soins culturaux : Lors de chacune de ces années, la surface de soins aux jeunes peuplements et des entretiens de plantations a été supérieure aux objectifs (144% au total).
- Plantations : Même sans plantation en 2024, 1'147 arbres ont été plantés depuis 2018, alors que nous en avions prévu 700.
- Entretien de la desserte : CHF 24'332.75 ont été engagés pour l'entretien courant des chemins forestiers, alors que les prévisions tablaient sur CHF 17'500.- pour cette période de 7 ans.

A ce stade tous les indicateurs sont dépassés et un bénéfice de CHF 110'565.14 a été accumulé.

Travaux réalisés en 2024

Récolte de bois

Dans les forêts de la Combe de Begnins, différentes exploitations se sont déroulées :

- Aux Saugeons, dans une vieille futaie de hêtres dépérissant, une mise en lumière destinée à favoriser le développement du rajeunissement naturel.
- Un peu plus en amont, une éclaircie destinée à favoriser les arbres les plus vigoureux au sein d'une jeune futaie mélangée.

- Vers la Grange, également dans une jeune futaie, mais composée cette fois uniquement de douglas et d'épicéas, une éclaircie visant le dégagement des meilleures tiges.
- Et enfin, en amont de la cabane forestière, la création de 3 trouées dans le but d'initier la transformation de la futaie d'épicéas. A noter que la totalité des arbres coupés étaient pourris, ceci montrant bien que ce peuplement est inadapté à ce terrain. Ces travaux ont bénéficié d'une subvention dans le cadre d'une des mesures du plan climat vaudois.

Le contrôle de sécurité des infrastructures en forêt a détecté quelques arbres potentiellement dangereux répartis sur l'ensemble du territoire.

De ces différentes exploitations et, en raison de la qualité médiocre du bois (pourriture), il a été extrait seulement 55 m3 de bois de sciage. 29 m3 ont été vendus à la scierie Zahnd à Rueyres et 26 m3 (les douglas) à la scierie Solibois située à proximité de Pontarlier.

Le solde du bois (351 m3) a été valorisé en énergie (copeaux ou bois de feu en bûches) par l'AGFORS.

Plantations et soins aux jeunes forêts

Les travaux d'entretien des jeunes forêts ont concerné, comme toutes les années, le dégagement des différentes plantations ainsi que la sélection et le dégagement des meilleures tiges dans deux surfaces de la combe de Begnins.

Entretien de la desserte

Aucun événement marquant à noter. Le passage de l'épareuse et le dégagement des renvois d'eau a été effectué comme d'habitude.

Autres travaux

Bien que non prévus dans le bail, différents autres travaux ont été effectués pour un montant total de CHF 3'168.90 :

- A la demande de la voirie, dégagement d'un embâcle (arbre renversé) à travers le ruisseau du Nant.
- Réfection d'une passerelle et sécurisation provisoire d'un tronçon du sentier des Toblerones.
- Epareuse le long de lisières forestières propriété de la commune à Champ David et au Moulin du Creux.

Résultats financiers

Malgré un faible volume et un marché du bois de sciage morose, les recettes sont légèrement supérieures aux prévisions. Bien que le volume de travail ait été supérieur aux pronostics, les charges ont été maîtrisées.

L'exercice boucle avec un bénéfice brut de CHF 4'419.94 avant modification d'inventaire. Avec l'évolution du stock, le bénéfice net se monte à CHF 6'374.94.

Hors stock, les résultats cumulés des sept premières années du bail laissent un bénéfice cumulé de CHF 110'565.14. Ce montant a été versé au fonds de régulation de la commune que l'on retrouve au bilan de l'AGFORS. Au 31.12.2024, ce fonds s'élève à CHF 128'268.34. Il comprend également le montant versé au départ pour le roulement financier, ainsi que différents autres revenus (dividendes de l'AGFORS, etc).

Perspectives 2025

Les perspectives sont très préoccupantes :

- Malgré une année 2024 relativement humide, à de nombreux endroits le dépérissement des forêts s'est poursuivi pendant l'hiver 2024-2025.
- Concernant le marché du bois de sciage, c'est l'inconnue. Le marché international est dans l'incertitude entre les effets de la guerre commerciale menée par les États-Unis et les perspectives d'importants besoins, en bois par exemple, pour les reconstructions consécutives aux incendies qui se sont déroulés en Californie, ou en cas de fin de la guerre en Ukraine.

  Le marché suisse étant une goutte là au milieu, il ne pourra que s'adapter. A ce jour, il se maintient...

Plus spécifiquement pour la commune de Begnins, 2025 va aussi être l'année de la mise à jour du plan de gestion forestier. Parmi toutes les incertitudes climatiques pouvant impacter plus ou moins vite le milieu forestier, il va falloir se fixer des objectifs de gestion les plus réalistes possibles ! Un vrai casse-tête.

Un document de travail devrait être présenté à la Municipalité en fin d'été 2025 avec, comme objectif, une application au 1er janvier 2026.

Conclusion

Les forêts communales de Begnins ont été à nouveau peu impactées en 2024 par les changements climatiques, ce qui n'est pas le cas ailleurs. Dans ce contexte difficile, l'exercice 2024 s'est bien passé et la plupart des objectifs ont été dépassés avec un résultat comptable légèrement positif.

Malheureusement, l'avenir est peu réjouissant. Les changements climatiques impactent fortement les forêts et les perspectives économiques sont très incertaines.

Nous remercions chaleureusement notre Garde forestier, M. Denis Pidoux, et le groupement forestier AGFORS qui s'occupent de nos forêts et avec qui nous entretenons de très bonnes relations.

****
****

5 SERVICE DES EAUX ET EPURATION, ECLAIRAGE PUBLIC, AFFAIRES SOCIALES, SOCIETES LOCALES, CARAVANE DENTAIRE, DECHETTERIE

Municipal responsable : M. Philippe Thévenot

5.1 EAUX

Dans la continuité des mises en œuvre des recommandations et demandes, suite au contrôle cantonal de nos installations en 2022, nous avons soumis au conseil le préavis pour la rénovation de la station de pompage des Baules, qui a été accepté. Les travaux auront lieu en 2025.

La mise en place de l'autocontrôle a parfaitement fonctionné en 2024 et la commune continue de bénéficier d'une eau de qualité, ne nécessitant aucun traitement, et qui répond à toutes les exigences sanitaires cantonales.

Nous profitons également des travaux d'extension du BeCad pour rénover nos conduites d'eau à la Grand' Rue. Les travaux ont débuté à l'été 2024 et se poursuivront en 2025.

Begnins a la chance d'avoir de l'eau en suffisance, mais il reste intéressant de voir l'évolution de notre consommation, ce qui permet de toujours être pro actif en cas de problèmes ou de phénomènes naturels.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution de la consommation annuelle d'eau par les habitants de Begnins.

Année	2024	2023	2022
Consommation en M3	174'890	201'263	176'415
Diff. Par rapport à l'année précédente	-13.10 %	+14.1 %	-18.4 %

Note : la diminution de consommation d'eau en 2024 est le résultat de 2 facteurs :

1. La météo a demandé moins d'arrosage pour les propriétaires.
2. Avec le changement de système informatique, une partie de la facturation a été faite sous forme d'acompte. La mise à niveau de la consommation exacte sera effectuée au début 2025.

Notre « surplus d'eau » est en partie revendu à Gland et potentiellement à Burtigny (sur demande de leur part), le reste finissant dans nos ruisseaux et au lac.

Pour garantir que nous ayons toujours une eau de qualité, livrée au domicile des habitants de Begnins sans interruption, nous continuons les travaux de maintenance.

En 2024, nous avons notamment entrepris :

1. L'inspection des conduites sur la zone Sud-Ouest du village. A noter que nous procédons à l'inspection annuelle d'une zone, la commune comptant un total de 6 zones.

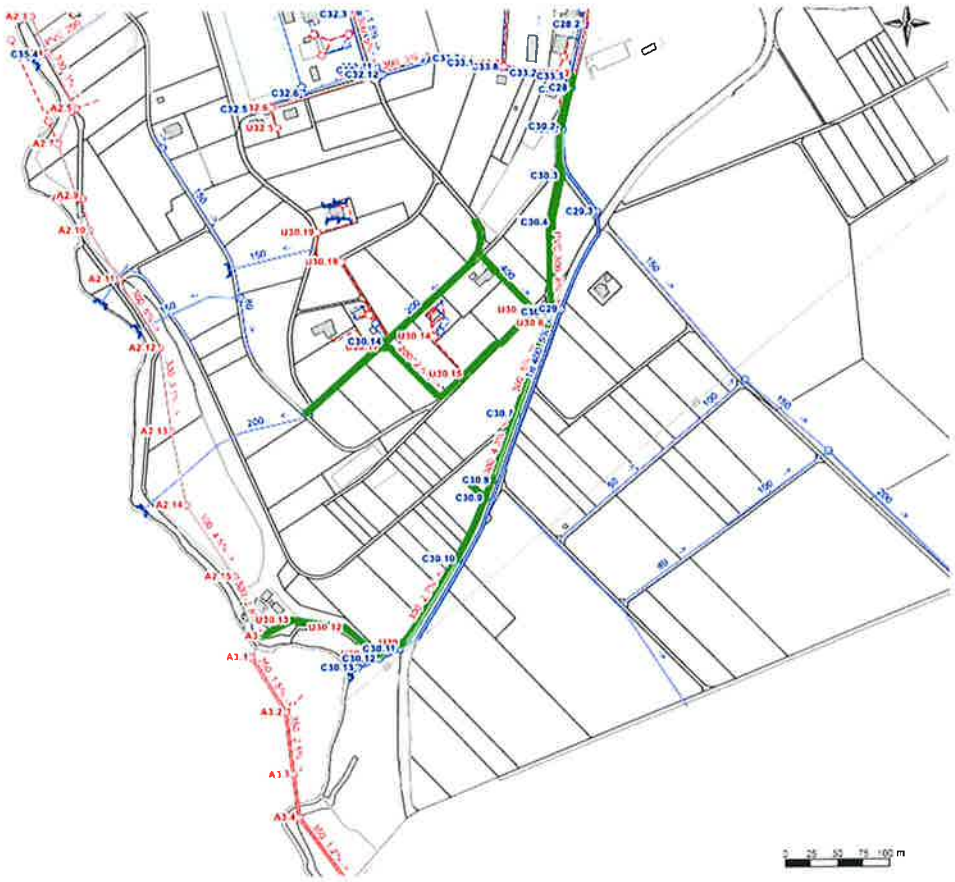

2. La continuation du remplacement des BH (Borne Hydrante) en fonction des besoins et des opportunités.
3. Les travaux de curage et d'entretien des zones contrôlées. Ceux-ci sont effectués en suivant les recommandations de notre bureau d'ingénieurs conseil, Bovard & Fritsché SA.

5.1.1 STEP (station d'épuration)

Avec la construction future de la nouvelle STEP, pour laquelle une hausse de la limite de crédit a été demandée et accordée, une augmentation du coût de participation au traitement des eaux usées et certaine.

Le montant et la date de cet ajustement n'ont pas encore été définis. Ceci entraînera une augmentation du coût de l'eau avec, par conséquent, la révision de notre règlement communal en la matière.

5.2 DECHETTERIE

En 2024, notre population continue d'augmenter, néanmoins, nous relevons une remarquable évolution de la gestion des déchets, à savoir :

1. Une diminution des déchets incinérables, tant au m3 que par habitant. Ce constat est un excellent signe de la prise de conscience de l'importance du tri.
2. De facto, nous avons plus de déchets en collecte séparée. La forte croissance de ces déchets peut s'expliquer de la manière suivante :

    a. L'amélioration du tri.
    b. L'augmentation de la population.
    c. Mais aussi, et cela est moins réjouissant, le fait que nous trouvons de plus en plus d'objets électroniques dans la collecte des encombrants.

    Ces objets ne doivent pas passer par le tri des déchets communaux, mais être rapportés dans un point de collecte (magasin), d'autant que, pour ce type de déchets, une taxe anticipée de recyclage (TAR) est payée à l'achat.

    Aussi, nous encourageons nos habitants à rapporter ces déchets dans les surfaces de vente, afin d'éviter que notre service voirie doive faire un tri complémentaire des encombrants, ce qui engendre un coût non des moindres.

    Enfin, certains appareils électroniques sont cachés dans des contenants divers (non visibles), et se retrouvent au Centre de la Sadec. Ceci pose un énorme problème, notamment si les batteries n'ont pas été retirées. Ce manque de responsabilité et de respect de certains habitants (non identifiables) pourrait entraîner la disparition de ce service, au porte-à-porte.

Il est à noter que le taux de collecte séparée de Begnins est, en 2024, le même que celui de la moyenne cantonale.

2023	2024	Δ (%)
2'008	2'041	*1.7%*

	Quantités totales (tonnes)			Quantités spécifiques (kg/hab)		
	2023	**2024**	**Δ (%)**	**2023**	**2024**	**Δ (%)**
Incinérables	280.3	246.52	*-12.05%*	139.6	120.7	*-14.04%*
Collectes séparées	278.9	423.73	*+51.9%*	138.9	210.1	*+81.72%*
Inertes	0.0	0.0	*n/a*	0.0	0.0	*n/a*
Total	**559.2**	**670.25**	**+19.85%**	**278.5**	**330.8**	**+18.77%**
Taux de collecte séparée	*49.9%*	*58.3%*	**+16.83%**			

Définitions
Déchets incinérables : comprennent les ordures ménagères et les encombrants acheminés vers les usines de valorisation thermique des déchets (UVTD)
Collectes séparées : incluent toutes les fractions de déchets collectés séparément par les communes en vue de leur valorisation
Inertes : se composent des déchets minéraux des ménages qui ne sont pas valorisés.

La répartition des déchets est représentée dans le graphique ci-dessous.

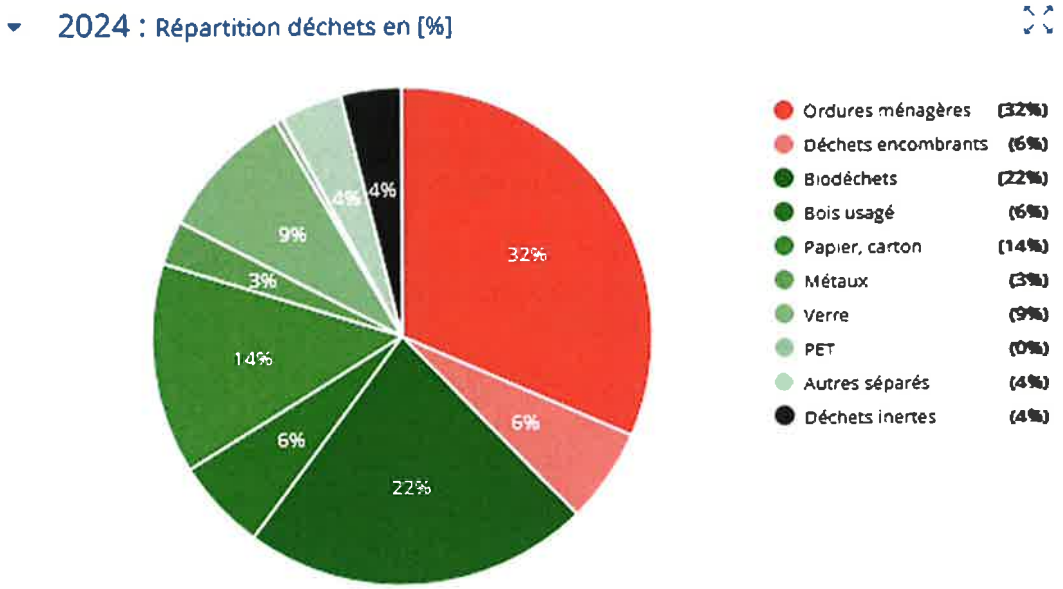

Taux de collecte séparée : 58,3 %

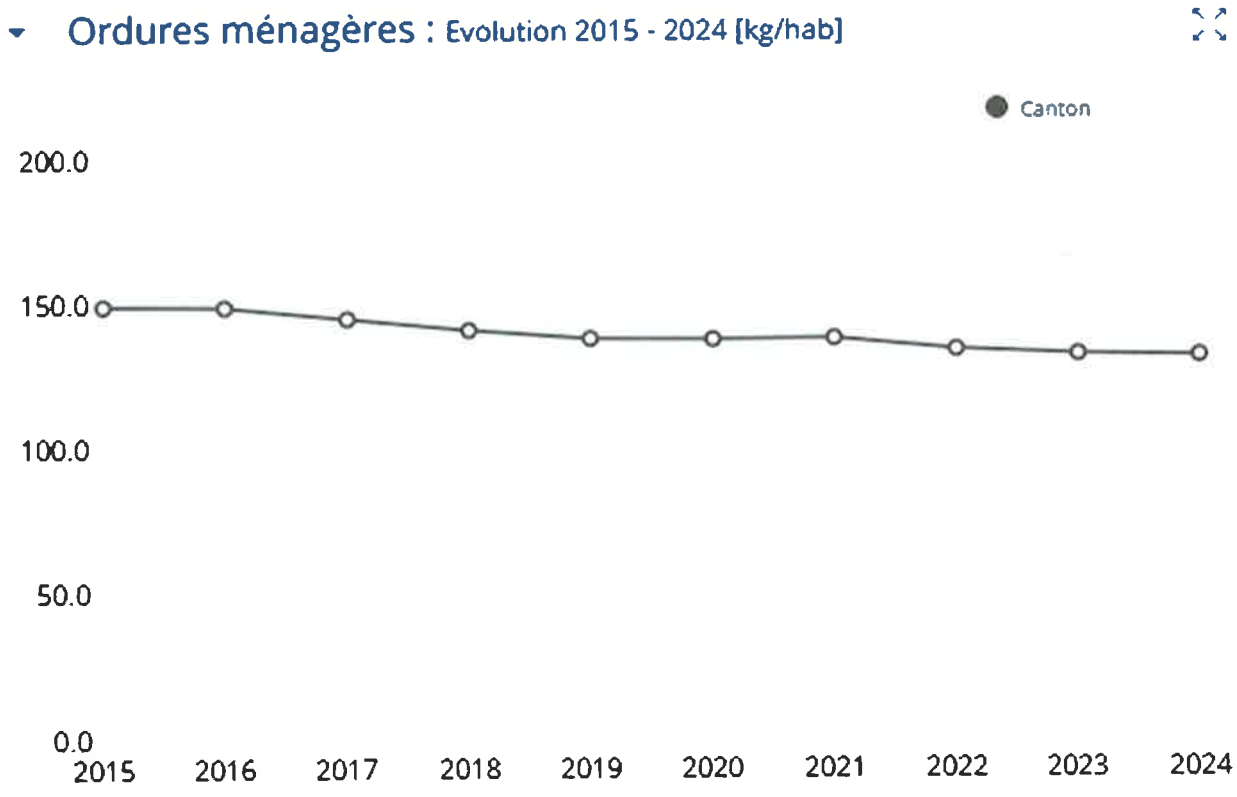

5.3 SOCIETES LOCALES

2024 a été une belle année pour les sociétés locales, avec l'arrivée de nouveaux membres au sein de l'USLB (Union des Sociétés Locales de Begnins).

Une révision complète du soutien de la commune à nos sociétés et associations locales est en cours et sera entérinée en 2025. Le but est de marquer son appui, de manière équitable, en fonction de différents critères et, dans la durée.

Il s'agit là d'une reconnaissance envers l'importance du travail des sociétés et associations locales dans la vie sociale de Begnins, au même titre que nos commerces.

5.4 AFFAIRES SOCIALES

Begnins a eu le privilège de fêter, en 2024, un centenaire, en pleine forme et vivant chez lui, accompagné de son épouse.

Cet évènement prouve qu'à Begnins.... on s'y sent bien !

****
****

6 CONCLUSION

Mai 2025 ! Et voilà qu'une fois de plus, il m'incombe de conclure ce nouveau rapport de gestion. Une année déjà s'est écoulée... Nous avons eu le plaisir de la passer dans les nouveaux locaux magnifiquement réaménagés de notre administration communale. Cependant, le changement ne s'est pas fait uniquement au niveau de l'infrastructure.

Après une longue réflexion et différentes solutions envisagées, une réorganisation des postes de travail au sein de l'administration a été mise en place. Le poste d'assistante administrative au Contrôle des habitants a été supprimé et la collaboratrice en charge libérée en mars 2024.

En effet, nous avons décidé de renforcer nos différents services par l'engagement de personnel spécialisé pour, d'une part absorber la charge de travail de plus en plus grande, en particulier à la Bourse et au Greffe municipal, et d'autre part, remplacer les titulaires lors de leurs absences.

Cette réorganisation a vu l'arrivée de Mme Natacha Riccio au 1er janvier comme assistante boursière à 20%, et de Mme Sabrina Baiunco au 1er mars comme adjointe à la secrétaire municipale à 40%. Son rôle est de soutenir Mme Nathalie Angéloz qui, elle, a vu sa charge de travail augmenter tant en volume qu'en complexité. A noter encore que, en l'absence de la Préposée au Contrôle des habitants, Mme Nathalie Angéloz pourvoit à son remplacement, appuyée par son adjointe.

Devant l'ampleur de la tâche à la gestion de nos finances communales, en vue du passage au nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 », Mme Natacha Riccio a accepté d'augmenter son temps de travail à 30% au 1er septembre. Il est dit qu'il faut pour une commune de notre taille environ 250 heures de travail. MCH2 change la dénomination et le classement des comptes, notamment par le développement de nombreux sous-comptes. Ils sont ventilés de manière nouvelle et ne correspondent plus à l'ancien plan comptable. Or au vu de la complexité de cette conversion il a fallu bien plus d'heures pour présenter au conseil un budget version « MCH2 ». A relever également le changement de logiciel informatique qui a été également chronophage.

Mes chaleureux remerciements vont à Mme Nathalie Angéloz et à M. Gérald Chollet, ainsi qu'à leur assistante respective, à Mme Chantal Locatelli également, qui a pu, en raison de cette réorganisation, se concentrer plus précisément sur les activités qui lui sont dévolues dans son rôle de Préposée au Contrôle des habitants.

MM. Yves Mathey et Bastien Laffely, nos deux concierges sont toujours en poste ainsi que les 4 collaborateurs de la voirie, MM. Pascal Hauser, Bastien Rosé, Domingos Nunes et Sébastien Gillioz. Ils ont été rejoints par un apprenti à la rentée d'août.

2024 a vu la continuité de certains projets tels que le PaCom. D'autres nouveaux desseins ont débuté et s'étaleront sur plusieurs années, comme la modernisation de l'éclairage public.

Mais Begnins a aussi vécu des moments plus festifs avec la célébration, en mars, des 125 ans de la SEIC et, surtout, la pose de la première pierre de l'école le 30 août. Moment d'émotion pour moi qui ai porté ce projet avec, en particulier, mon collègue Municipal et ancien Syndic, Antoine Nicolas, depuis tant d'années.

A nouveau en 2024, la Municipalité est restée attentive à la qualité des prestations offertes à notre population. Nous sommes ravis du chemin parcouru en une année, ainsi que pour les projets portés devant notre Conseil qui nous a fait l'honneur de sa confiance en les validant.

Je tiens à remercier tous les acteurs qui font briller notre commune, à savoir mes collègues du collège municipal, mais surtout nos collaborateurs de l'administration, de la voirie et, bien entendu, nos concierges.

****
****

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 20 mai 2025, pour être soumis au Conseil communal de Begnins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique — La Secrétaire

Anne Stiefel — Nathalie Angéloz